

Dispositif Local d'Accompagnement



**Associations employeuses,
Structures de l'Économie Sociale et Solidaire.**

Un appui de proximité pour consolider et développer
vos activités créatrices d'emplois.

Un dispositif public national, décliné et financé sur chaque département :
www.info-dla.fr

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN RÉSEAU

1. Accueil

Premier échange avec la structure employeuse et analyse de la pertinence d'une intervention DLA ou orientation vers des partenaires.



2. Accompagnement : Diagnostic

Entretiens approfondis avec la structure, collecte d'informations, identification des problématiques et élaboration d'un plan d'accompagnement avec les partenaires de la structure.



3. Accompagnement : ingénierie

Mise en oeuvre et suivi du plan d'accompagnement pouvant inclure des prestations de conseil (dites «ingénieries») individuelles ou collectives ou des actions conduites par d'autres acteurs de l'accompagnement.



4. Accompagnement : bilan et suivi :

Bilan de l'accompagnement avec la structure, et analyse des résultats.



LE DLA ? POUR QUOI FAIRE ?



- Réflexion autour d'un projet associatif en vue d'un développement
- Mise en place d'outils de gestion de l'activité
- Appui à l'organisation interne, à une meilleure gouvernance
- Diversification des activités et stratégie de développement
- Un projet de coopération entre plusieurs structures

Contact : votre chargée de mission DLA - BGE Lot-et-Garonne

Sophie Bruneau
rue du Trech - ZAC Agen Sud - 47 000 Agen
05 53 66 20 50 - 05 53 66 43 71 - dla47@creer.fr